

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT

Pièces à fournir obligatoirement par le demandeur :

- le présent formulaire (**recto – verso**) **intégralement complété et signé**
- un plan de situation de la parcelle (plan cadastral)
- un plan masse à l'échelle (cotes précises) du projet ou de l'existant, avec schéma de l'installation d'assainissement (fournir l'étude du terrain réalisé pour l'implantation de la maison si elle a été réalisée)
- La note de calcul des eaux pluviales + L'étude de sol indiquant la perméabilité (2 tests méthode Porchet)
- Nota : si l'opération nécessite plusieurs branchements, le demandeur produira autant de dossiers que de branchements

Le dossier complet est à adresser au SIANE – 9/13 Av Jean de la Fontaine – 77510 REBAIS, ou, peut être déposé par vos soins directement au SIANE.

Un avis vous sera retourné dans un délai maximum de deux mois, **à compter de la réception par nos services d'un dossier complet**. L'absence de réponse de notre part après un délai de deux mois vaut rejet du dossier.

Une copie de cet avis est à transmettre à l'entreprise pour réalisation de son devis. Les travaux ne pourront commencer qu'après réception d'un avis favorable ou favorable sous réserve de notre part.

Toute information manquante génèrera un retard dans le traitement du dossier

Si vous rencontrez une difficulté pour compléter le présent formulaire

appelez le SIANE au 01.64.04.52.45 ou déplacez vous sur rendez vous au 9/13 Av Jean de la Fontaine – 77510 REBAIS

Communes adhérentes au SIANE

En compétence A : assainissement collectif

AULNOY	Arrêté Préf DFEAD-3B-2001 n°17 du 02/02/2001
BEAUTHEIL	Arrêté Préf DFEAD-3B-2003 n°24 du 17/02/2003
BELLOT	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000
BETON BAZOCHES	Arrêté Préf DFEAD-3B-2003 n°24 du 17/02/2003
BOISSY LE CHATEL	Arrêté Préf DFEAD-3B-2005 n°13 du 28/02/2005
CHARTRONGES	Arrêté Préf DFEAD-3B-2004 n°58 du 23/06/2004
CHEVRU	Arrêté Préf DFEAD-3B-2004 n°58 du 23/06/2004
CHOISY EN BRIE	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000
DOUE	Arrêté Préf DFEAD-3B-2004 n°16 du 30/01/2004
HONDEVILLIERS	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000
JOUY SUR MORIN	Arrêté Préf DRCL-BCCCL-2010 n° 40 du 04/05/2010
LA CHAPELLE MOUTILS	Arrêté Pref DRCL-BCCCL-2009 n° 110 du 09/07/2009
LA TRETOIRE	Arrêté Préf DFEAD-3B-2002 n°87 du 23/07/2002
MAROLLES EN BRIE	Arrêté Préf DFEAD-3B-2005 n°63 du 22/07/2005
MAUPERTHUIS	Arrêté Préf DFEAD-3B-2001 n°17 du 02/02/2001
MEILLERAY	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000
ORLY SUR MORIN	Arrêté Préf DFEAD-3B-2004 n°16 du 30/01/2004
ST MARTIN DES CHAMPS	Arrêté Préf DFEAD-3B-2001 n°17 du 02/02/2001
ST CYR SUR MORIN	Arrêté Pref 2019/DRCL/BLI/n°51 du 21/05/2019
ST DENIS LES REBAIS	Arrêté Pref 2019/DRCL/BLI/n°87 du 13/08/2019
ST GERMAIN SS DOUE	Arrêté Préf DFEAD-3B-2004 n°16 du 30/01/2004
ST OUEN SUR MORIN	Arrêté Préf 2019/DRCL/BLI/n°110 du 04/10/2019
ST LEGER	Arrêté Préf 2019/DRCL/BLI/n°51 du 21/05/2019
SAINTS	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000
VILLENEUVE S/ BELLOT	Arrêté Préf DFEAD-3B-2000 n°53 du 19/04/2000

NOTE D'INFORMATION AUX USAGERS RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT

1-REALISATION OU REHABILITATION DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SANS DOSSIER D'URBANISME

2-DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE AVEC RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT

Dans ces deux cas, nous faire parvenir dès à présent :

- le formulaire de demande de raccordement, ci-joint complété et accompagné de toutes les pièces demandées

Dès réception du dossier complet, le Siane émettra un avis sur le dossier qui vous sera transmis à l'adresse portée sur le formulaire.

Ne commencer les travaux que lorsque vous aurez reçu un avis favorable ou favorable sous réserve.

Deux semaines environ avant le commencement des travaux, il sera nécessaire :

- de nous contacter par téléphone, ou de nous faire contacter par l'entreprise réalisant vos travaux, afin que l'on puisse fixer le rendez-vous de la première visite de contrôle (branchement réalisé non recouvert - sanitaires posés ou non) à minima 5 jours ouvrés avant le commencement des travaux.
- **Le règlement de la prestation sera à remettre lors du dépôt du dossier.**

Il y aura ensuite, s'il n'est pas possible de le faire lors de la première visite, une seconde visite sur site, (branchement remblayé), pour réalisation des essais d'écoulement à partir des sanitaires de la maison. L'entrée dans les lieux ne doit se faire qu'une fois le PV de raccordement délivré.

Le Procès Verbal de raccordement de votre installation vous sera délivré une fois les essais d'écoulement effectués. **Ce PV vous parviendra à l'adresse mentionnée sur le dossier. Ce document sera à conserver et à transmettre au nouveau propriétaire avec le dossier de réalisation du branchement et son plan, en cas de vente de la maison.**

PRESTATION DE SERVICE REALISEE PAR LE SIANE

*Dans le cadre d'une convention ponctuelle de mise à disposition de services
 Conformément à l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour*

CONTROLE DE RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT BRANCHEMENT NEUF OU REHABILITATION FORMULAIRE RECTO VERSO

ACCORD PREALABLE ENTRE :

(1) - **Le Demandeur**.....

Demeurant à **Tel :**

Représenté par.....

(2) - le SYNDICAT MIXTE FERME D'ASSAINISSEMENT DENOMME SIANE,

Représenté par Monsieur Daniel TALFUMIER son Président

CONTROLE DE REALISATION DU RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT CI-APRES

- **le Propriétaire :**

- **Adresse de l'installation :**

- **N° de parcelle cadastrale :** **Superficie :**

PRESTATIONS REALISEES PAR LE SYNDICAT :

- le contrôle de fonctionnement, l'implantation,
- le procès verbal de conformité ou de non conformité de l'installation

L'INSTRUCTION DU DOSSIER DEBUTERA A LA RECEPTION, DE CET ACCORD DUMENT SIGNE ACCOMPAGNE D'UN PLAN MASSE ET D'UN PLAN DE SITUATION DE LA PARCELLE.

PRIX

La participation financière à remettre au Régisseur de Recette du SIANE est fixée par délibération du Comité Syndical. Ce montant est révisable annuellement.

Participation à remettre **au dépôt du dossier** pour émission de l'avis en conception : 27.28€ HT+TVA au taux en vigueur (10% mentionné à titre indicatif) (tarif 2020) **soit 30€TTC**

+

Participation au tarif en vigueur lors de la réalisation de la visite
 à remettre lors de la première visite de chantier en phase exécution : 50€ HT+ TVA au taux en vigueur
 (10% mentionné à titre indicatif) (tarif 2020) **soit 55€TTC**

(Tarifs selon délibération du 04/12/2019)

S'agissant d'opérations de contrôle des installations particulières d'assainissement collectif, supportés « in fine » par les usagers du service, la TVA applicable sera au taux réduit de 10%.

Le demandeur ou son représentant légal

Date et signature

COMMUNE DE :

- N° Permis de construire (PC) : 077.....
 N° de Certificat d'Urbanisme (CU) :
 N° de Déclaration de Travaux (DT) :
 N° de Permis de Lotir (LT) :

Déposé en mairie le :/...../.....

Réalisation ou réhabilitation d'assainissement sans dossier d'urbanisme

DEMANDE FORMULEE PAR : M et Mme Monsieur Madame

Nom :

Prénoms :

Adresse actuelle :

.....

Tél : Portable :

TERRAIN :

Adresse de réalisation :

N° Parcelle cadastrale (obligatoire) : Superficie :m²

Zone du PLU (POS) :

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX :

Type de Construction

- Neuve (Permis de construire) Agrandissement (permis de construire)
Changement de destination (permis de construire) Transformation (déclaration de travaux)

Autre précisez.....

Habitation : Principale Secondaire

Taille de l'habitation (Décret 2005-69 – II – 2.1) : Nombre de pièces principales
Nombre de chambres (superficie >9m²) :
Nombre de bureaux (superficie >9m²) :

ALIMENTATION EN DE LA MAISON :

Adduction d'eau publique : oui non Adduction d'eau privée : oui non
Situation actuelle : Adduction existante Demande en cours

Y a-t-il un puits dans un rayon de 35 mètres ? Oui Non

Si oui, est-il destiné à la consommation humaine (la vôtre ou celle d'un voisin) : Oui Non

RACCORDEMENT DES EAUX USEES

Réseau unitaire

Réseau d'eaux usées

Diamètre de la canalisation d'amenée des EU 150mm minimum type PVC CR8

Taille de la boîte de branchement posée en limite de propriété : 40x40 cm

RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES :

Réseau unitaire Réseau pluvial

Diamètre de la canalisation d'amenée des EP au réseau 150mm minimum

Taille de la boîte de branchement posée en limite de propriété : 40x40cm

Infiltration par déversement sur le sol

Infiltration sur la parcelle via un puisard (joindre note de calcul) diamètre :m. Profondeur :m

Stockage d'eaux pluviales Taille du stockage :litres

ENTREPRENEUR CHARGE D'INSTALLER LA FILIERE :

Inconnu au moment du dépôt de la demande : nous fournir **impérativement** les coordonnées de celui-ci avant le démarrage des travaux d'assainissement et le phasage de ceux-ci

Connue au moment de la demande (fournir ultérieurement la date de début des travaux)

Nom ou raison sociale :

Nom ou raison sociale:

Adresse :

Tel :

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR PROPRIETAIRE DU BIEN :

Le propriétaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé et s'engage à fournir tous les documents nécessaires au contrôle, et à entretenir son installation.

Le pétitionnaire s'engage à prévenir le service d'assainissement du début et de la fin des travaux d'assainissement .

A....., le

Signature :

En charge des contrôles d'assainissement :

SIANE